Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_51-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-51

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 26

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (E), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER DESIGNATION DES MEMBRES

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_51-DE

Vu *le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 2222-1 à R. 2222-6*
Vu *les statuts de Brocéliande Communauté*

Considérant *que la constitution d'une Commission de Contrôle Financier (CCF) est obligatoire pour les communes, les départements ou leur établissement si les deux conditions suivantes sont réunies :*

- *les recettes de fonctionnement de la collectivité concernée sont supérieures à 75 000 €,*
- *au moins une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques est conclue entre la collectivité concernée et une entreprise*

Monsieur le Président expose que la Commission de Contrôle Financier a pour mission réglementaire de contrôler les conventions financières passées par une collectivité avec une entreprise au titre d'une délégation de service public. Elle effectue un contrôle sur place et sur pièces portant sur les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise.

Ce contrôle doit porter sur :

- les opérations financières entre la collectivité et son contractant,
- l'équilibre financier du contrat au travers de la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention.

La CCF doit établir un rapport écrit annuel comportant les conclusions de son contrôle des comptes détaillés des délégations de service public. Ce rapport est joint aux comptes de la collectivité. Dans sa mission, la commission peut bénéficier de l'assistance d'un prestataire extérieur.

La création de la CCF est du ressort du Conseil communautaire qui en détermine la composition.

Au sens de l'article L. 2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, **le vote doit être opéré à bulletin secret**.
Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.
Le **Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret** aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de CRÉER la commission de contrôle financier de Brocéliande Communauté, pour la durée du mandat,
- de PRECISER la composition de la commission de contrôle financier
- de PROCÉDER à un vote à main levée
- de DESIGNER les membres de la Commission de Contrôle Financier comme suit :

	COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER		
1	HERCOUET	Roland	Bréal-sous-Montfort
2	BERRÉE	Gérard	Bréal-sous-Montfort
3	DESMARS	Claire	Paimpont
4	RAULLINE	Michèle	Treffendel

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT